

## Expulsion des Baras : la LDH appelle au rassemblement et au soutien des citoyens

Dès l'opération d'expulsion du squat de la rue des Bruyères aux Lilas, le lundi 20 août, la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Bagnolet-Les Lilas et ses militants ont été aux côtés des Baras : avec les soutiens présents, quelques militants et voisins, dont le RESF, les militants de la section ont tenté de s'interposer auprès des CRS, du commissaire de police et du représentant du préfet. Ils ont accompagné les Baras dans cette nouvelle étape de leur pénible périple pour récupérer leurs affaires.

La section de la LDH est intervenue au mieux, comme elle tente de le faire depuis 2013 avec l'arrivée des Baras dans le 93, pour alléger le sort injuste qui est réservé à ces hommes. Une fois encore, et malgré la violence de la société à leur égard, les Baras ont eu une attitude d'une dignité remarquable.

Aujourd'hui comme hier, seul compte le sort de ces hommes qui n'en peuvent plus d'être ballotés d'un coin du département à un autre. Il y a un an, à Bagnolet, hier aux Lilas, aujourd'hui à nouveau à Bagnolet ! Leur installation sur cet étroit trottoir de la rue Robespierre à Galliéni est inadmissible. Tous les militants de la fédération de la LDH-93 déplorent cette situation et appellent à la mobilisation de tous les citoyens pour y remédier, comme ils tentent eux-mêmes déjà de le faire. Les Baras ont des besoins de base, concrets (eau, WC, containers...), mais ils ont aussi besoin de soutien !

Dans ce contexte, il est regrettable que la mairie de Bagnolet rapporte des propos que la LDH n'a jamais tenus. Cette instrumentalisation, que la section condamne, comme elle a pu en faire part au maire, Tony Di Martino, va à l'encontre de la seule cause qui compte : contribuer à l'amélioration du sort de ces travailleurs et lutter pour obtenir des conditions de vie décentes auxquels ils ont droit. Dans cet unique objectif, la section et ses militants appellent à la mobilisation de tous. En particulier demain à 16 h 30 à Galliéni.

Bagnolet le 30 août 2018